

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 13

Votants 51

Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Programme Local de l'Habitat - Action 5 - Financer le logement social : Attribution d'une subvention à ARDECHE HABITAT pour le programme de logements sociaux collectifs « Le Saint Louis

Le Président rappelle que les membres du conseil communautaire ont adopté par délibération du 30 mars 2017 un règlement financier visant à apporter une aide financière à la construction (neuve et en acquisition-amélioration) de logements sociaux (PLAI, PLUS et PSLA) réalisés par des bailleurs publics voire associatifs, pour favoriser l'atteinte des objectifs indiqués dans le PLH 2014/2019.

Le Président indique qu'Ardèche Habitat a fait parvenir en janvier 2018 une demande de subvention concernant l'opération « Le Saint Louis » à Saint Etienne de Fontbellon par dérogation au règlement financier en vigueur. En effet, cette opération, programmée en 2014, a déjà débutée en septembre 2017.

La commune n'étant à l'époque pas couverte par un PLH, Ardèche Habitat n'a pu obtenir de subvention du Conseil Régional de 120 000 € pour la Qualité Environnementale du Bâti.

Etant donné que cette opération répond aux enjeux du PLH, qui est dorénavant exécutoire sur l'ensemble du territoire, que le bailleur n'a pu percevoir de financement régional pour une opération de rénovation de qualité énergétique exemplaire (BBC compatible) répondant aux objectifs TEPOS, les membres du Bureau exécutif de la Communauté de Communes réunis le 16 janvier 2018 ont émis un avis de principe favorable, par dérogation au règlement financier, pour l'attribution d'une subvention de 55 000 € .

Le Président précise que l'attribution de la subvention communautaire est dépendante d'un financement à hauteur de 10% de celle-ci par la commune concernée. Ainsi la commune de Saint Etienne de Fontbellon doit apporter une subvention à hauteur de 5 500 € que ce soit sous forme d'aide directe, de la valorisation d'un apport de foncier, de travaux publics, etc.

Opération « Le Saint Louis » - 24 logements locatifs

- **Descriptif de l'opération :**

- Opération de 24 logements locatifs sociaux en acquisition amélioration, quartier Ferrières, avec un niveau de performance énergétique au-dessus des attentes du BBC rénovation (60,14 kWh/m² et non 72).

- 1 T5, 6 T4, 15 T3 et 2 T2

- Agrément de l'état délivré le 8/12/2014

- **Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Charges foncières	526 258 €	Emprunt CDC	2 461 000 €
Coût de la construction	2 373 742 €	Etat	24 000 €
		CCBA	55 000 €
		Fonds propres*	360 000 €
Total	2 900 000 €	Total	2 900 000 €

* A soustraire : participation communale (10% de la subvention CCBA)

- **Début des travaux :** septembre 2017

- **Fin des travaux :** mai 2018

- **Demande de subvention CCBA :**

- Pour 21 PLUS AA : 21 x 3 000 € = 84 000 € mais plafonné à 40 000 €.

- Pour 3 PLAI AA : 3 x 5 000 € = 15 000 €

Soit une aide totale de la CCBA de 55 000 €.

Pour mémoire :

Enveloppe initiale du PLH / Action 5	586 100 €
Subvention ADIS - Ecole Labégude (en dérogation)	26 000 €
Subvention ADIS - Rue du Gué Vals (en dérogation)	16 000 €
Subvention ADIS - La Pailhouse 1	17 000 €
Subvention ADIS - La Pailhouse 2	25 000 €
Subvention ADIS / Les Sarments (Bureau)	14 000 €
SOLDE	488 100 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 55 000 € pour l'opération « Le Saint Louis » sise quartier Ferrières à Saint Etienne de Fontbellon, par dérogation au règlement financier du PLH ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature de la convention à intervenir.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le
L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture

en date du **22 FEV. 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le **22 FEV. 2018**

Le Président,
Louis BUFFET

